

Il y a vingt ans, déjà, c'était l'affaire de Radio Perrine :

Le Monde 03 février 1988

« LAVAL de notre envoyé spécial

Pour un peu, on vous demanderait d'entrée de jeu de prier pour lui. Lui, saint François d'Aubert, gentilhomme campagnard si parisien, député piaffant sous l'oriflamme de M. Raymond Barre, parlementaire de la Mayenne sifflé sans complexe par ses amis ! Car il y a comme une esquisse d'hallali, présentement, contre ce jeune homme bien né, soudain empêtré dans les entrelacs de ce qu'il appelle, avec une ironie amère, « *mes affaires...* ».

Dans ce pays de grand vent et petite bruine où les toits d'ardoise appellent la pluie, les grands dignitaires de la politique ont dégainé. D'ordinaire, on vit prudemment sur ces terres délavées. Mais, cette fois, les dignitaires ont envoyé la prudence au diable. Une seule cible : M. François d'Aubert, devenu « *l'affreux Jojo* ».

« *Je ne fais pas partie de ces gens qui passent leur temps sur les moquettes ou les paillasons* », assène nonchalamment M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat (CDS) à la concurrence et à la consommation, maire de Château-Gontier. Et de continuer : « *Quand François d'Aubert vous parle, on a l'impression qu'il est devant une chaise. A force de regarder les autres comme des chaises, il va finir par se retrouver par terre.* » Paroles d'ami...

« *Il a des rapports tendus avec tout le monde alors, forcément, il se retrouve isolé* », constate, faussement peiné, M. Michel Scheer, conseiller régional des Pays de Loire sous la bannière du Parti républicain. Paroles d'un frère... Le plus aimable pourrait bien être encore M. Henri de Gastine, député (RPR) de la Mayenne, qui risque un timide estoc : « *Ce qui grignote d'Aubert c'est qu'il est très parisien.* »

Des mains anonymes

Ce qui grignote M. François d'Aubert, ce sont surtout les ridicules petites « *casseroles* » qui le font montrer du doigt - à distance respectueuse - dans le vieux Laval. Que peut-il faire si tout cela bouillonne sous le manteau ? Et que peut-il opposer à ces mains anonymes qui déposent bien consciencieusement des photocopies de mystérieuses « *fausses factures* » à son bénéfice dans les boîtes aux lettres des notables ? Rien, ou pas grand-chose. M. François d'Aubert abrité derrière des piles de dossiers dans son bureau de l'Assemblée nationale, sourit d'un air navré : « *J'ai des amis, j'ai de bons copains ! Vous avez pu remarquer.* » On remarque, on remarque..

Tout est parti du bon gros jouet que s'est royalement offert le député, en 1982 : un bijou de radio libre baptisée Radio-Perrine. Les premières années furent idylliques, angéliques, voire folâtres. M. François d'Aubert s'était bombardé administrateur désinvolte d'une radio à la comptabilité ivre. Ce partisan d'une politique par définition rigoureuse, ce gestionnaire avisé, scrutateur pugnace de la transparence des comptes de l'Etat, prétend aujourd'hui qu'il n'y vit que du feu. « *J'étais beaucoup à l'Assemblée* », insiste-t-il. Certes. Mais ne jouait-il pas beaucoup avec Radio-Perrine ?

La belle aventure devait finalement connaître une embardée fin 1986. M. Michel Attenoux, ancien président de Radio-Perrine, assignait en référé les dirigeants de la radio « *pour le retour à un fonctionnement normal* ». Les petites « *casseroles* » étaient alors déjà frémissantes. Car le bon public apprenait, d'un coup, à quel point Radio-Perrine

avait été gérée avec fantaisie.

Ne parlons pas des libertés prises en rafales avec les règlements organisant la vie quotidienne des associations régies par la loi de 1901. Non, parlons plutôt des « ardoises » négligemment oubliées par Radio-Perrine. Comme cette note de téléphone d'un montant de 231 744 francs laissée en souffrance le plus benoîtement du monde. Comme cette facture de la SACEM égarée parmi d'autres. Comme cet arriéré dû à une filiale radio du groupe Hersant, pourtant souvent pourfendu par M. François d'Aubert au Parlement. Glissons.

Notre député peut-il tomber des nues ? Cet énarque doublé d'un ancien HEC a-t-il pu commettre autant de négligences innocemment ? M. François d'Aubert devant de telles interrogations, soupire : Radio-Perrine n'est pas « sa » radio ; la note de téléphone de Radio-Perrine n'est pas « sa » note ; il n'est qu'un administrateur parmi d'autres. Bref, on imaginerait presque que les couloirs de Radio-Perrine sont aussi longs que ceux de la Maison de Radio-France et les arcanes de son administration comparables... Vraiment le comble pour un libéral !

Dans les travées du Palais-Bourbon, le très rocardien André Pinçon, maire de Laval, député, ne peut s'empêcher de taquiner son collègue le jour de son élection au conseil d'administration d'Antenne 2. Il tient à la main le quotidien Ouest-France qui annonce la nomination d'un administrateur judiciaire à la tête de Radio-Perrine. La coïncidence est fâcheuse :

« Monsieur d'Aubert, imaginez que je fasse circuler cet article », lance M. André Pinçon.

« Vous ne feriez pas cela », rétorque l'interpellé.

Le maire de Laval replie sagement son journal : « Non bien sûr ».

Mais les petites « casseroles » frémissent de plus en plus. Bientôt un ancien animateur de Radio-Perrine va se retourner vivement contre M. François d'Aubert qu'il a servi durant des années. Qui a dit que la vie est calme à Laval ?

La « capitale » de la Mayenne s'enfle coup sur coup de plusieurs vilaines rumeurs dont il est encore difficile de démêler ce qu'elles ont d'exact ou d'erroné. Dans un premier temps M. Philippe de Campos, ancien directeur de Radio-Perrine et gérant de la régie publicitaire Challenger, porte plainte contre X... pour escroquerie et abus de confiance au tribunal de grande instance de Laval. Cela se passe en novembre 1986.

Le plaignant reproche à M. François d'Aubert d'avoir rompu un contrat d'exclusivité liant la radio à la société Challenger en s'appropriant directement le montant d'une campagne publicitaire de Rhône-Poulenc. En résumé, M. Philippe de Campos accuse notre député d'avoir encaissé pour le compte de Radio-Perrine une somme d'environ 200 000 francs, l'acculant ainsi à la faillite. M. François d'Aubert, en l'espèce, ne regrette rien. « Je n'ai pas du tout mauvaise conscience, dit-il. Challenger ne respectait pas son contrat. »

Les juges en jugeront. Voilà en tout cas les langues déliées et les photocopieuses prêtes à photocopier. Laval apprend ainsi par la bande que M. François d'Aubert, qui s'est offert pour les législatives de mars 1986 une belle campagne d'affichage, aurait demandé à la société Challenger de faire régler une partie de ses dépenses par l'agence Bélier, du groupe Havas ! Seuls les notables lavallois auront souri à la lecture des copies des « fausses factures » qui leur ont été généreusement distribuées. Cette fois, M. François d'Aubert se fâche, explique qu'il a réglé ce qu'il devait, le 16 décembre 1987, grâce à un emprunt bancaire et oublie de signaler que la même somme, au centime près, avait déjà

été versée par l'agence Béliet plusieurs mois auparavant...

En attendant, Laval mâchonne sa surprise et presque son affliction. Porter le regret en bandoulière est de bon ton ces temps-ci. M. Michel Scheer n'a qu'une remarque à faire : « *J'ai acheté, Minute, le Canard enchaîné et je les ai lus avec peine.* » M. Jean Arthuis n'a qu'un mot : « *Mon sentiment est un sentiment de tristesse.* »

« De la souie »

Les braves gens en étaient encore à marmonner que, décidément, tout ça, c'est bien « *de la souie* », c'est-à-dire, dans le parler du pays, quelque chose entre une magouille et un « beau chantier », quand ils ont appris une vilaine histoire d'étude sur les quotas laitiers. Une histoire banale mais si éloquente !

La voici : au début de l'année 1987. un organisme du ministère de l'agriculture, le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) ressent soudain l'impérieux besoin d'enrichir sa documentation d'une étude comparative sur les problèmes laitiers dans la région Rhône-Alpes et dans celle des Pays-de-Loire. Cette docte mission est aussitôt confiée au bureau d'études Alpes, dirigé par M. François Navarranne, également animateur important au sein des réseaux REEL qui soutiennent la candidature de M. Raymond Barre. Le coût de l'étude est fixé à 60 000 francs. Bref, ce dossier peut désormais se mettre au point mort. En septembre, 20 000 francs sont débloqués et arrivent miraculeusement en Mayenne. Depuis, plus rien.

Plus rien, sinon une grosse colère de M. François d'Aubert qui s'insurge contre ces révélations et contre certaines « *méthodes du journalisme d'investigation* », tonne contre une « *descente gestapiste* » d'un journaliste à sa permanence électorale et répète à qui veut l'entendre qu'on lui « *cherche des poux dans la tête* ». Nous sommes prêts, pour notre part, à jurer que non ! Et à préciser que les électeurs de la Mayenne, qui ne prennent pas tout cela au tragique, pensent tout bonnement que ces « *affaires* » font un peu désordre et que leur député - ministrable - gagnerait à mieux s'entourer et à ne pas se disperser pour leur éviter « *ces remous si peu convenables* ».

LAURENT GREILSAMER. »